

SEANCE DU 3 JUIN 2020

Le trois juin deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU.

Date de la convocation : 28 mai 2020

Etaient présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Odile HERVE, Eric MORDELET, Laure ROPERS, Gisèle BENECH, Sylvaine GALLIOT, Catherine PEILLON, Gérard LE CABEC, Clet LE NORMAND, Claude HAMON, Alexandre LE DANTEC, Guirec SCOLAN, Joël PIRIOU.

Secrétaire de séance : Laure ROPERS.

Délégation aux adjoints

Le maire donne lecture des arrêtés concernant les délégations attribuées aux 4 adjoints.

Mr Olivier Guervilly délégation aux finances, à l'économie et à l'urbanisme.

Mme Laure Ropers délégation à la vie scolaire, à la jeunesse et à la communication.

Mr Arnaud Le Bras délégation aux travaux, à la voirie et au personnel communal.

Mme Odile Hervé délégation aux affaires sociales, à l'environnement et au cadre de vie.

N° 01. 06 .2020 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

En application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut constituer des commissions municipales chargées de l'instruction des dossiers, composés exclusivement de conseillers municipaux.

En conséquence, le maire invite l'assemblée à se prononcer sur ces propositions de commissions et s'inscrire dans celles de son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les diverses commissions :

COMMISSIONS DES TRAVAUX ET VOIRIE

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Claude PIRIOU | - Gisèle BENECH |
| - Arnaud LE BRAS | - Eric MORDELET |
| - Olivier GUERVILLY | - Gérard LE CABEC |

COMMISSION DES FINANCES ET DU PERSONNEL COMMUNAL

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Claude PIRIOU | - Guirec SCOLAN |
| - Olivier GUERVILLY | - Gisèle BENECH |
| - Laure ROPERS | - Clet LE NORMAND |
| - Joël PIRIOU | |

COMMISSIONS URBANISME – ENVIRONNEMENT – AFFAIRES ECONOMIQUES ET RURALES

- Claude PIRIOU
- Odile HERVE
- Sylvaine GALLIOT
- Guirec SCOLAN
- Catherine FERRAND PEILLON
- Olivier GUERVILLY
- Arnaud LE BRAS
- Eric MORDELET
- Alexandre LE DANTEC

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORTS -TOURISME – JEUNES – ANIMATION

- Claude PIRIOU
- Laure ROPERS
- Alexandre LE DANTEC
- Sylvaine GALLIOT
- Clet LE NORMAND
- Catherine FERRAND PEILLON
- Claude HAMON
- Joël PIRIOU
- Arnaud LE BRAS
- Eric MORDELET

COMMISSION INFORMATION – BULLETIN COMMUNAL

- Claude PIRIOU
- Laure ROPERS
- Catherine FERRAND PEILLON
- Gisèle BENECH
- Odile HERVE
- Sylvaine GALLIOT

N° 02. 06. 2020 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics la commission d'appel d'offre est composée dans les communes de moins de 3 500 habitants par le maire et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal élus.

Le Conseil Municipal est invité à élire les membres de la commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commission d'appel d'offre se compose comme suit :

Président : Claude PIRIOU

Membres titulaires :

- Olivier GUERVILLY
- Arnaud LE BRAS
- Eric MORDELET

Membres suppléants

- Gérard LE CABEC
- Gisèle BENECH
- Clet LE NORMAND

N° 03. 06.2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal fixe librement par délibération le nombre des membres du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en fonction de l'importance de la population de la commune et des activités exercées par cet établissement.

Le Centre d'Administration du CCAS était composé de Monsieur Le Maire, Président, de QUATRE membres élus et de QUATRE membres nommés par le Maire.

En conséquence, le Maire propose de fixer dans un premier temps le nombre des membres élus et des membres nommés par le Maire puis de procéder dans un deuxième temps à la nomination des membres élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe à 9 le nombre des membres du CCAS
- Elit comme membres siégeant au Centre Communal d'Action Sociale

Le Président : Claude PIRIOU

- Odile HERVE
- Catherine FERRAND PEILLON
- Clet LE NORMAND
- Olivier GUERVILLY

Les 4 membres NON ELUS, nommés par mes soins seront :

- Marie Annick HAMON
- Martine CHARTRAIN
- Nicole LE FRIEC
- Corinne BRIAND

N° 04. 06. 2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES

Suite à son renouvellement, le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des assemblées délibérantes, des syndicats et des différents organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les différents délégués.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE : SDE

TUTULAIRE

- Arnaud LE BRAS

SUPPLEANT

- Gérard LE CABEC

MISSION LOCALE

TITULAIRE

- Odile HERVE

SUPPLEANT

- Catherine FERRAND PEILLON

N° 05. 06. 2020 : INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et adjoints sont fixées par l'article L.2123.20 du code général des collectivités territoriales, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que l'article L.2123.23 fixe le taux maximal en pourcentage selon la tranche démographique de la commune. Pour les communes de 500 à 999 habitants, le pourcentage maximal est, pour le maire de 40.30 % de l'indice brut 1027 ce qui donne un montant brut mensuel de 1 567.43 €

Pour les adjoints, les indemnités sont fixées par l'article L.2123.24 ; Elles sont au maximum de 10.7 % de l'indice brut 1027, ce qui donne un montant brut mensuel de 416.17 €

Monsieur le Maire rajoute que l'enveloppe globale des indemnités ne doit pas dépasser la somme de 3 232.11 € correspondant à l'indemnité maximale du maire (1567.43 €) et de celles des quatre adjoints (1 664.68 €)

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et à ses adjoints,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les taux d'indemnités suivants :

- Taux de l'indemnité du Maire fixée à 40.3 % de l'indice terminal brut
- Taux de l'indemnité des 4 adjoints à 10.7 % de l'indice terminal brut

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de dire que

- Les indemnités seront versées mensuellement à compter du 29 mai 2020 date de l'arrêté de délégation de fonction
- Le financement sera prévu à la section de fonctionnement du budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux d'indemnités suivants :

- . Taux de l'indemnité du Maire fixée à 40.3 % de l'indice terminal brut
- . Taux de l'indemnité des 4 adjoints à 10.7 % de l'indice terminal brut

- dit que

- . Les indemnités seront versées mensuellement à compter du 29 mai 2020 date de l'arrêté de délégation de fonction
- . Le financement sera prévu à la section de fonctionnement du budget primitif 2020

N° 07.06.2020 : TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : charpente

Le Maire fait le point et un rappel sur les travaux de la salle polyvalente qui comprennent la réfection des faux plafonds, l'électricité, le chauffage et le remplacement de la porte d'entrée. Après contrôle de l'APAVE, il avait été demandé un renforcement de la charpente. Ensuite le bureau de contrôle considère que la résistance au feu de certains éléments de structure de la charpente n'est pas suffisante. Il préconise une stabilité au feu d'une demi-heure. Le maire présente un devis de l'entreprise Pérennes de Saint Gilles Les Bois pour un habillage des entrants hauts en plaque de plâtre pour un montant Hors Taxes de 988.80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Confie les travaux d'habillage des entrants haut de la zone 2 de la charpente à l'entreprise Pérennes de Saint Gilles Les Bois pour un montant Hors Taxes de 988.80 €

N° 08.06.2020 : TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE SALLE POLYVALENTE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – lot 3 Electricité

Le maire fait part à l'assemblée que lors des travaux de démontage et préparation du chantier de la salle polyvalente, l'entreprise d'électricité a constaté que le moteur de la ventilation était hors service.

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires au niveau de la VMC.

Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise NEDELEC de Pontrieux, titulaire du lot n° 3 - Electricité se chiffre à 4 083.70 € Hors Taxes ce qui porte le montant du marché à un total H.T. de 11 111.55 €.

Considérant qu'une ventilation est obligatoire dans la salle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n° 1 concernant le lot n° 3 – Electricité – attribué à l'entreprise NEDELEC de Pontrieux qui se chiffre à 4 083.70 € Hors Taxes
- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

N° 09.06.2020 : PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réouverture de l'école avec la mise en place du protocole sanitaire imposé par l'éducation nationale, une personne avait été recrutée du 18 mai au 2 juin. Sa mission était le nettoyage et désinfection des classes et sanitaires sur le temps de pause méridienne. Le protocole n'ayant pas été assoupli, le maire propose de renouveler le contrat de Madame Amélie LE BODIC du 3 juin 2020 au 3 juillet 2020 sur la base de 5 heures semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat de Amélie LE BODIC sur la base de 5 heures par semaine du 3 juin au 3 juillet 2020

- Autorise le maire à signer le contrat de travail et toutes les pièces s'y rapportant

INFOS SUR LES TRAVAUX

Travaux sur les réseaux sur la RD 787 entre la boulangerie et la bibliothèque.
Dès les résultats des analyses d'eau le raccordement au réseau sera fait, mardi en principe.
LE DU : Renouvellement des réseaux dans la rue de Pen Barrière et ensuite Kervoa

Les riverains de la déviation se plaignent de la vitesse excessive : problème à étudier par la commission de voirie.

Bibliothèque Médiathèque

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de nommer des référents afin de créer un lien avec les bénévoles de la bibliothèque médiathèque. Clet Le Normand, Sylvaine Galliot et Catherine Ferrand Peillon seront les élus référents.

L'installation du conseil communautaire aura lieu le 16 Juillet.

Une présentation des nouveaux élus au personnel communal serait à envisager ainsi qu'une visite des locaux scolaires.

La commission des finances pour la préparation du budget aura lieu le jeudi 18 Juin à 14 h 00.

La commission de travaux se réunit tous les lundis à 14 h pour les travaux de l'argot
Les jours des réunions de conseils municipaux seront le mardi ou le jeudi à 18h45

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 30 Juin.

Moulin Quintin : il va falloir prévoir une journée pour le montage des tables.